

Outre les actes du colloque, l'ouvrage remis aux participants reprendra également les contributions suivantes :

OUVRAGE
D'ENVIRON
900 PAGES

La résolution judiciaire et unilatérale du contrat (de travail) - Alexandre Hachez et Pierre Vanhaverbeke

L'autonomie de la volonté, la hiérarchie des normes et « l'ordre public social » - Alan Yernaux

L'incidence du principe d'exécution de bonne foi des conventions dans les relations de travail - Quentin Cordier

Le formalisme en droit du travail - Sophie Haenecour et Luc Van Kerckhoven

La théorie civiliste de l'abus de droit et sa place par rapport à la CCT n° 109 relative à la motivation du licenciement - Hervé Deckers

L'exception d'inexécution : un moyen de défense méconnu - Ariane Godin

Une source de droit particulière : l'engagement par la volonté unilatérale - Myriam Verwilghen

Réflexions sur la notion de droit éventuel en droit du travail - Cédric Naud et Delphine Castiaux

L'irrecevabilité de la preuve en matière de contrats de travail : le point sur la jurisprudence - Karen Rosier

Lorsque le droit civil empêche la protection sociale : libres propos sur la situation des travailleurs sexuels - Steve Gilson et Charles-Éric Clesse

Le principe de la convention-loi et la modification unilatérale du contrat - Ariane Fry

Le paiement, la compensation, les intérêts et les termes et délais - Muriel Duriaux, Sophie Toussaint et France Lambinet

Obligations solidaires et in solidum dans le contrat de travail. Les demoiselles de Rochefort - Christophe Bedoret

La transmission des obligations liées au contrat de travail (et les mécanismes de transferts conventionnels...) - Loïc Peltzer

La rupture de commun accord du contrat de travail - Sophie Toussaint

Exécution en nature des obligations issues du contrat de travail et pouvoir du juge - Dolores Aguilar y Cruz

Les renoncements en droit du travail - Steve Gilson, France Lambinet et Hélène Zielonka

Date

Le jeudi 15 octobre 2020 de 13h30 à 18h30

Lieu

À distance ou conférence à :
Gembloux (limité à 40 personnes)
Centre IFA PME
Rue Saucin, 66
5032 Gembloux

Formation permanente

AVOCATS.BE : 3 points
Magistrats (IFJ) : demande en cours

Participez en toute sécurité au colloque à distance OU en présentiel

Vous souhaitez assister au colloque de chez vous ?

Choisissez notre formule « à distance » (retransmission en direct) et participez à notre colloque de chez vous. Les informations pratiques pour la connexion vous seront communiquées 3 jours avant le colloque. L'ouvrage vous sera envoyé par la poste après le colloque.

Vous préférez assister au colloque en présentiel ? Nous

nous occupons de tout. Les mesures de distanciation physique seront respectées entre les participants. Du gel hydroalcoolique et des masques seront également à votre disposition.

Inscription

Au moyen du bulletin ci-joint, à renvoyer

avant le 13 octobre 2020

- par courrier : Anthemis - Place Albert 1^{er}, 9 - 1300 Limas
- par fax : 010/40.21.84
- par e-mail : commande@anthemis.be
- en ligne sur www.anthemis.be, rubrique « Formations »

Frais d'inscription

- 185 € TVAC pour la première inscription avec ouvrage
 - 85 € TVAC pour les inscriptions supplémentaires sans ouvrage
- Le droit d'inscription comprend la participation au colloque ainsi que l'ouvrage édité par Anthemis. L'ouvrage sera remis aux participants le jour du colloque ou envoyé par la poste pour les participants choisissant l'option « à distance ».

Contact

Mme Méghane Philippart
Tél. : 010/42 02 99
Email : meghane.philippart@anthemis.be

Les mécanismes civilistes dans la relation de travail

Le jeudi **15 octobre 2020**
de 13h30 à 18h30

Sous la direction de
Steve Gilson et Christophe Bedoret

EN PRÉSENTIEL
OU À DISTANCE

ANTHEMIS

Les mécanismes civilistes dans la relation de travail

Le droit social et le droit civil entretiennent des rapports complexes et paradoxaux. Historiquement, le droit social a souvent dû s'émanciper des règles civilistes dans une optique de protection de la partie faible au contrat de travail. Toutefois, le droit civil demeure bien souvent en arrière-plan des références auxquelles renvoie le droit social. Ce sont ces rapports particuliers – qui posent notamment la question de l'autonomie du droit social – qui seront abordés par les orateurs lors de ce colloque.

Dès le choix de la qualification contractuelle, des questions se posent. L'application de mécanismes civilistes classiques peut être trouvée dans la problématique de la formation du contrat de travail et des vices de consentement en cette matière.

Des notions comme le terme et la condition peuvent aussi s'appliquer en droit social et avoir des conséquences particulièrement importantes en droit du travail.

Le droit social est en outre réputé pour créer prétoriquement des mécanismes particuliers comme l'acte équipollent à rupture ou le *ius variandi*, ce qui pose notamment des questions relatives au principe de la convention-loi.

Des modes de rupture civilistes tels que la rupture de commun accord ou la résolution judiciaire s'appliquent aussi en droit social.

Certains mécanismes civilistes classiques s'implantent en revanche parfois difficilement en droit social. C'est le cas, par exemple, de l'exécution en nature des obligations issues du contrat de travail, avec la question des pouvoirs du juge ou l'exception d'inexécution.

Ce colloque fait donc le point à la fois sur des sujets classiques dont l'application est très fréquente et sur des sujets ayant jusqu'à présent fait l'objet de peu de développements.

Programme

Sous la direction de **Steve Gilson** et **Christophe Bedoret**

13:30 Accueil des participants

14:00 Introduction

14:15 **La théorie de la simulation et la qualification de la convention**

Charles-Éric Clesse, auditeur du travail du Hainaut, professeur ordinaire à l'ULB

14:45 **La formation du contrat de travail**

Thierry Zuinen, avocat au barreau de Charleroi

15:15 **Le subordonné consentant : une notion antinomique ? Des vices de consentement en matière de contrat de travail**

Nathalie Robert, juge au tribunal du travail de Liège

15:45 **Termes et conditions dans le contrat de travail**

Fabienne Bouquelle, présidente de chambre à la cour du travail de Bruxelles

16:15 Pause

16:40 **Responsabilités et immunités civiles des acteurs de la relation de travail : questions choisies**

Rodrigue Capart, avocat au barreau de Liège, maître de conférences à l'ULiège et **Romane Saintes**, avocate au barreau de Liège

17:10 **La rupture du contrat pour force majeure médicale : un parcours qui est loin d'être une promenade de santé**

France Lambinet, avocate au barreau de Namur, maître de conférences à l'ULB, collaboratrice scientifique à l'UCLouvain (Atelier de droit social – Crides) et **Michel Davagle**, conseiller juridique près les ASBL SEMAFORet SEMAFORMA d'Ans

17:40 **La volonté tacite et l'acte équipollent à rupture**

Laurent Dear, avocat au barreau du Brabant wallon et **Catherine Coomans**, avocate au barreau de Bruxelles

18:10 Conclusion

18:30 Clôture des débats

Bulletin d'inscription

Le bulletin d'inscription est à renvoyer **avant le 13 octobre 2020**

- par e-mail à commande@anthemis.be
- par courrier à Anthemis – Place Albert 1^{er}, 9 – 1300 Limal
- par fax au 010/40 21 84

À compléter en MAJUSCULES (un formulaire par personne)

Nom : Prénom :
Fonction : Entreprise :
Adresse : Code postal :
Localité : E-mail :
Tél. : Fax :
Participant(s) supplémentaire(s) :

Je participe au colloque du 15 octobre « Les mécanismes civilistes dans la relation de travail » :

- ☐ En présentiel (limité à 40 personnes)
- ☐ À distance
- ☐ Magistrats : prise en charge IFJ

Date : Signature :